



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Forme Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik GmbH
Industriestrasse 3 – 11
33829 Borgholzhausen, Germany
Tel: +49 (0) 5425 / 801 0
Fax: +49 (0) 5425 / 801 140

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112
Belgique Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45
Luxembourg Centre Antipoisons : +352 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient Triméthoxyvinylsilane & N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine. Peut produire une réaction allergique

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistre- ment REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate 52829-07-9	0.1- <1	01-2119537297-32-XXXX	258-207-9	Eye Dam. 1 (H318) Repr. 2 (H361f) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	1	-	-
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	0.1- <1	01-2119513215-52-XXXX	220-449-8 (014-049-00-0)	Acute Tox. 4 (H332) Skin Sens. 1B (H317) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	-
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3	0.1- <1	01-2119970215-39-XXXX	217-164-6	Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1B (H317) STOT SE 3 (H335)	-	-	-	-
Dioctyltin oxide 870-08-6	0.1 - <0.5	01-2119971268-27-xxxx	212-791-1	STOT SE 2 (H371)	-	-	-	-
Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7	0.1 - <0.3	[5]	238-878-4	STOT RE 1 (H372)	-	-	-	-
Silicate tetraéthylque 78-10-4	0.1 - <0.3	01-2119496195-28-xxxx	201-083-8 (014-005-00-0)	Flam. Liq. 3 (H226) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335)	-	-	-	-

NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(b) et de l'annexe V de REACH

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate	258-207-9	52829-07-9	-	-	-	-	-
Triméthoxyvinylsilane	220-449-8 (014-049-00-0)	2768-02-7	-	-	-	11	-
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine	217-164-6	1760-24-3	-	-	1.5	-	-
Diocetylène oxide	212-791-1	870-08-6	-	-	-	-	-
Silice cristalline (fraction fine)	238-878-4	14808-60-7	-	-	-	-	-
Silicate tetraéthylque	201-083-8 (014-005-00-0)	78-10-4	-	-	4.9	11	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. De petites quantités de méthanol toxiques sont libérés par hydrolyse.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun(e) connu(e).
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. Traiter les symptômes.
-----------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO ₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.
--------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. chimique

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger de l'humidité. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
Calcium (carbonate de) 1317-65-3	-	TWA: 10 mg/m ³	-
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm; TWA: 260 mg/m ³ ; pSk	TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m ³ S*	TWA: 200 ppm; TWA: 260 mg/m ³ ; pSk
Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³ ;	TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³ C	TWA: 0.1 mg/m ³ ;
Silicate tetraéthylque 78-10-4	TWA: 44 mg/m ³ ; TWA: 5 ppm;	TWA: 5 ppm TWA: 44 mg/m ³	TWA: 44 mg/m ³ ; TWA: 5 ppm;

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À court terme À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	2.82 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1.6 mg/kg	

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	27,6 mg/m ³	
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	3,9 mg/kg pc/jour	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	35.5 mg/m ³	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour	
À court terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour	

Diocetyl tin oxide (870-08-6)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.05 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.004 mg/m ³	

Silicate tetraethylique (78-10-4)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	12.1 mg/kg pc/jour	
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	12.1 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	85 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	85 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	85 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	85 mg/m ³	

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.8 mg/kg	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.4 mg/kg	

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	18,9 mg/m ³	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	7,8 mg/kg pc/jour	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Oral(e)	0,3 mg/kg pc/jour	

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Oral(e)	2.5 mg/kg pc/jour	
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Inhalation	8.7 mg/m ³	
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Cutané(e)	mg/kg pc/jour	

Diocetyl tin oxide (870-08-6)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.0005 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.025 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.0009 mg/m ³	

Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)

Silicate tetraethylique (78-10-4)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8.4 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8.4 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	25 mg/m ³	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	25 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	25 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	25 mg/m ³	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.
(PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.018 mg/l
Eau de mer	0.0018 mg/l
Sédiments d'eau douce	29 mg/kg
Sédiments marins	2.9 mg/kg
Terrestre	5.9 mg/kg

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.34 mg/l
Eau de mer	0.034 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	110 mg/l

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.062 mg/l
Eau de mer	0.0062 mg/l
Eau douce – intermittent	0.62 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.05 mg/kg
Sédiments marins	0.005 mg/kg
Terrestre	0.0075 mg/kg
Usine de traitement des eaux usées	25 mg/l

Diocetyl tin oxide (870-08-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Sédiments d'eau douce	0.02798 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.002798 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l

Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)	
Silicate tetraethylique (78-10-4)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.192 mg/l
Eau de mer	0.0192 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.18 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.018 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.05 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée :. Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Pâte	
Couleur	Gris Noir	
Odeur	Léger/légère. Caractéristique.	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	> 61 °C	CC (test en vase clos Closed Cup)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	non applicable. Réagit avec l'eau.
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	
Viscosité dynamique	27 - 35 Pa.s	Spindle Z3U @ 100 rpm @ 23 °C
Hydrosolubilité	Réagit avec l'eau. Le produit durcit avec l'humidité	Réagit avec l'eau
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité relative	1.4 - 1.6	
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité	ca. 1.5 g/cm ³	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Teneur en COV	Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

**Sensibilité aux impacts
mécaniques** Aucun(e).
**Sensibilité aux décharges
électrostatiques** Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions
dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Le produit durcit avec l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition
dangereux** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél >5 mg/L
(inhalation-poussières/brouillard)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/L

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate	LD50 (Rattus) > 2000 mg/kg OECD 423	LD50 (Rattus) > 3 170 mg/kg OECD 402	=500 mg/m ³ (Rattus) 4 h
Triméthoxyvinylsilane	LD50 = 7120 -7236 mg/kg (Rattus) OECD 401	= 3540 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus) OECD TG 403
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1, 2-éthanediamine	LD50 = 2295 mg/kg (Rattus) EPA OPPTS 870.1100	LD50 > 2000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) EPA OPPTS 870.1200	1.49 mg/L (Rat) 4 h
Diocetyl tin oxide	=2500 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	-
Silice cristalline (fraction fine)	>2000 mg/kg (Rattus)	-	-
Silicate tetraethylque	LD50 > 2500 mg/kg (Rattus) OECD 423	= 5878 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) = 6300 µL/kg (Oryctolagus cuniculus)	= 10 mg/L (Rat male) 4 h > 16.8 mg/L (Rat female) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			Non irritant

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)	0.5 mL	24 heures	Non irritant

Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)					
Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Lésions oculaires

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil		24 heures	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut produire une réaction allergique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants		
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)		
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)		
Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réversible in vitro sur des bactéries	in vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)		
Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	Rat, Lapin	Toxique pour la reproduction

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)		
Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat	Inclassable

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)					
Diocetyl tin oxide (870-08-6)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat	Oral(e)	5 mg/kg	28 jours	0.3 - 0.5 mg/kg pc/jour Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants : Système immunitaire

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)					
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation vapeurs		90 jours	0.058 NOAEL

Diocetyl tin oxide (870-08-6)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée	Résultats

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

				d'exposition	
	Rat Lapin			28 jours	0.3 -0.5 mg/kg pc/jour

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate 52829-07-9	EC50 72Hr 0.705 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)	LC50 (96h) = 5.29 mg/l (Oryzias latipes)	-	LC50 48Hr 8.58 mg/l (Daphnia magna)	1	
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3	LC50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia magna)		
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3	-	LC50 (96H) =597 mg/L (Danio rerio)Semi-static	-	EC50 (48h) =81mg/L Daphnia magna Static		
Diocetyl tin oxide 870-08-6	EC50 (3hr) >1.000 mg/l (bacteria) (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)	LC50 (96hr) >0,09 mg/l (Brachydanio rerio (zebra)) (Acute Toxicity Test)	-	EC50 (48Hr) >0,21 mg/l (Daphnia magna (Daphnia magna)) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)		
Silicate tetraethylique 78-10-4	EC 50 (72h) > 100 mg/L (Pseudokirchnerella subcapitata) OECD 201	LC50 (96h)> 245 mg/L (Danio rerio) EU Method C.1	-	-		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 303 : Essai de simulation - Traitement aérobic des eaux usées - A : Unités de traitement par boues; B : Biofilms	28 jours	Carbone organique total (COT)	24 % Modéré(e)

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	DBO	51 % N'est pas facilement biodégradable

Diocetyl tin oxide (870-08-6)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	755 heures	biodégradation	N'est pas facilement biodégradable 2 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate	0.35
Triméthoxyvinylsilane	1.1
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine	-0.3
Diocetyl tin oxide	6
Silicate tetraéthylque	3.18

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate	Pas de PBT/vPvB
Triméthoxyvinylsilane	Pas de PBT/vPvB
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine	Pas de PBT/vPvB
Diocetyl tin oxide	Pas de PBT/vPvB
Silicate tetraéthylque	Pas de PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans l'environnement D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.
Emballages contaminés	Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.
Catalogue européen des déchets	08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Polluant marin	NP
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéros CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Diocetyl tin oxide	870-08-6	20

20 (6) DOT.

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

Polluants organiques persistants
non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
non applicable

Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)
Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MAMUT WATERSTOP ANTHRACITE
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 23-oct.-2025
Numéro de révision 1.01

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 23-oct.-2025

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour: 1 15 16

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité